

# CONTESTER

01

## LA GRÈVE

GUY GROUX  
JEAN-MARIE PERNOT



SciencesPo.  
Les Presses

Extrait de la publication

# LA GRÈVE

# LA GRÈVE

Guy Groux  
Jean-Marie Pernet

CONTESTER <sup>01</sup>



SciencesPo.  
Les Presses

Catalogage Électre-Bibliographie (avec le concours de la Bibliothèque de Sciences Po)

*La grève* / Guy Groux et Jean-Marie Pernot – Paris : Presses de Sciences Po, 2008.

ISBN 978-2-7246-1029-1

RAMEAU :

- Grève et lock-out : France : Histoire
- Conflits sociaux : France : Histoire
- Grève et lock-out : France : Europe

DEWEY :

- 331.82 : Conflits du travail - Grèves
- 303.5 : Conflits sociaux

Public concerné : Tout Public

La loi de 1957 sur la propriété intellectuelle interdit expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit (seule la photocopie à usage privé du copiste est autorisée). Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, du présent ouvrage est interdite sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 3, rue Hautefeuille, 75006 Paris).

© 2008. PRESSES DE LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES

# Sommaire

---

## *Introduction*

<b>LA GRÈVE EN DÉBAT</b>	<b>7</b>
--------------------------	----------

## *Chapitre 1*

<b>RÉFORME OU RÉVOLUTION ?</b>	<b>13</b>
Aux origines de la grève	<b>14</b>
Âges et assises de la grève	<b>22</b>
De la révolution au droit	
Les trois âges « proactifs »	<b>29</b>
L'institution du « grand compromis social »	<b>39</b>

## *Chapitre 2*

<b>DIMENSIONS THÉORIQUES</b>	<b>45</b>
L'approche économique	<b>46</b>
Mutations du travail et revendications de pouvoir	<b>53</b>
Les théories de l'institutionnalisation de la grève	<b>62</b>
Contextes, opportunités et ressources politiques	<b>68</b>
Vers un reflux des théories sur la grève ?	<b>75</b>

## *Chapitre 3*

<b>APPROCHE QUANTITATIVE DES GRÈVES EN FRANCE</b>	<b>79</b>
Mesures de la grève	<b>80</b>
Le mouvement des grèves	<b>85</b>
Les lieux de la grève	<b>93</b>
Vers un halo de pratiques conflictuelles	<b>103</b>

## *Chapitre 4*

<b>LA GRÈVE EN EUROPE</b>	<b>107</b>
Droits et usages de la grève en Europe	<b>108</b>
L'Europe, nouvel horizon de la grève ?	<b>124</b>

Déclin de la grève et transformations du conflit en Europe ?	130
<i>Conclusion</i>	
<b>VERS UN RENOUVEAU DES MOBILISATIONS ?</b>	<b>133</b>
Des coalitions ouvrières aux dérégulations d'aujourd'hui	134
Les résistances actuelles	138
Résister, disent-ils	142
<i>Bibliographie sélective</i>	145

# Introduction

## La grève en débat

---

Depuis près de vingt ans, la grève est l'objet de débats politiques récurrents. En janvier 2004, Jacques Chirac, alors président de la République, envisageait l'institution, par la négociation ou la législation, de nouvelles procédures d'encadrement de la grève, notamment dans les transports publics. Il s'agissait de concilier l'exercice du droit de grève et le principe de « service minimum garanti ». En 2007, durant la campagne pour l'élection présidentielle, d'autres projets sont apparus. Il en est ainsi du « vote à bulletins secrets concernant la poursuite ou non d'un conflit en cours » ou de la « continuité du service public », deux dispositions qui ont donné lieu en août 2007 à l'adoption d'un texte de loi s'appliquant aux transports collectifs. Le temps semble loin où Daniel Mayer, ministre du Travail après la promulgation de la Constitution de la République instituant la grève comme un droit constitutionnel, déclarait le 16 novembre 1955, lors d'un débat organisé par *Le Figaro*, s'être toujours opposé à toute réglementation nouvelle du droit de grève.

Aujourd'hui, pourtant, au sein de l'opinion publique, le débat est loin d'être tranché. Certaines grèves sont certes impopulaires, mais elles ne constituent qu'une minorité de cas. De fait, plusieurs tendances se dégagent, sur la période 1995-2004, du *Baromètre des conflits sociaux* publié par l'Institut CSA et établi à partir de quarante-neuf conflits. Parmi ces derniers, seuls cinq conflits recueillaient moins de 50 % d'opinions positives ; en revanche, deux tiers d'entre

eux recueillaient plus de 60 % d'opinions favorables. Les conflits les moins populaires concernaient la SNCF ou Air France ; et ceux qui l'étaient le plus – plus de 80 % d'opinions favorables – relevaient de luttes sur l'emploi (Air Lib, Daewoo, Moulinex, Danone, Métal-Europ) ou de certaines professions – la grève des hôpitaux en janvier 2000, le mouvement des chercheurs en 2004.

Pour quelles raisons la grève demeure-t-elle si fréquemment populaire en France ?

*Un ancrage historique profond.* La grève est particulièrement présente dans l'histoire sociale de la France. Elle a souvent été l'incarnation de conflits embrasant le pays tout entier : 1906, 1919-1920, 1936, l'hiver 1947-1948, l'été 1953, Mai 1968, décembre 1995, les années s'égrènent et se ressemblent. Pour Shorter et Tilly, la France est le théâtre de « vagues de grèves » fondées sur des mobilisations très massives<sup>1</sup>. Pour d'autres, ce phénomène n'est pas spécifique à la France. Il s'est aussi produit dans beaucoup de pays européens suite à la première guerre mondiale, à la révolution bolchevique ou plus tard dans les années 1930. Aussi, l'originalité de la France n'est pas à rechercher dans l'existence même de ces mouvements mais plutôt dans « leur récurrence, leur ampleur et leur fort retentissement<sup>2</sup> ». En l'occurrence, c'est davantage la résonance des mobilisations liées à la grève que la mobilisation elle-même qui a de l'importance.

*Grève et démocratie.* La grève naît au XIX<sup>e</sup> siècle. Pour reprendre la belle définition de Michelle Perrot, elle constitue

---

1. Edward Shorter et Charles Tilly, « Les vagues de grèves en France, 1890-1968 », *Annales ESC*, 4, 1973, p. 857-887.

2. Stéphane Sirot, *La Grève en France. Une histoire sociale (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Odile Jacob, 2002, p. 60-61.



un « blanc » dans la ligne continue de la production. Elle consiste en un arrêt collectif et concerté du travail, initié par des salariés en vue d'appuyer une revendication professionnelle. Elle est un moyen de pression économique mais elle est aussi un moyen d'expression qui sert d'assise « aux désirs et aux plaintes, aux représentations et aux fantasmes des groupes en lutte<sup>3</sup> ». Outre les seules revendications immédiates et matérielles, la grève se donne ainsi d'autres buts, d'autres objectifs moraux, symboliques ou plus politiques. Dès l'origine, elle est un outil visant à faire face au despotisme d'usine qui caractérisait l'industrie naissante, à s'ériger face au pouvoir absolu de l'employeur. En ce sens, la grève est avant tout résistance et expression, l'expression du monde du travail. Longtemps après, certains traits ayant marqué le XIX<sup>e</sup> siècle restent encore présents. Au milieu des années 1970, la grève demeure, au regard de beaucoup d'enquêtes empiriques, l'expression d'une rébellion devant la condition ouvrière, d'une rébellion face au pouvoir patronal dans l'entreprise<sup>4</sup>.

Tout au long des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, la grève se confond ainsi avec un profond besoin de démocratie, de démocratie sociale. La reconnaissance du syndicat est un objet fréquent de grève. Pour beaucoup d'ouvriers alors, le syndicalisme, c'est ce qui contribue de façon immédiate à la création de droits démocratiques non seulement dans l'atelier, mais aussi, au fur et à mesure, à l'ensemble de l'économie<sup>5</sup>.

---

3. *Michelle Perrot*, *Les Ouvriers en grève*. France, 1871-1890, *Paris-La Haye, Mouton*, 1974, p. 9.

4. *Claude Durand et Pierre Dubois*, *La Grève*, Paris, *Presses de Sciences Po*, 1975.

5. *Michel Lallement*, *Sociologie des relations professionnelles*, Paris, *La Découverte*, 1996 ; *Sidney Webb et Beatrice Webb*, *History of Trade Unionism*, *New York (N. Y.)*, *Longmans, Green & Co*, 1894.

Au-delà des espaces propres à la démocratie économique et sociale, les enjeux de la grève concernent aussi la démocratie politique. Si le droit considère comme seules licites les grèves qui relèvent de motifs purement professionnels, parfois cependant l'efficacité de la loi est mise en cause lors de certaines mobilisations collectives ou dans des contextes politiques précis. La grève antifasciste du 12 février 1934, les grandes grèves insurrectionnelles de la Libération, les grèves de 1958 pour la défense des libertés républicaines, celles de 1961 contre le coup d'État d'Alger, celles contre l'OAS (Organisation de l'armée secrète) ont pour enjeu l'idéal politique de la démocratie. Dans ces contextes, la grève n'est plus simplement l'un des produits de la démocratie moderne ; elle est aussi garante de la démocratie politique – ce qui explique d'ailleurs qu'elle fût longtemps interdite dans la plupart des dictatures de gauche ou de droite qui ont marqué le xx<sup>e</sup> siècle.

#### L'appel à la grève du 1<sup>er</sup> mai 1943,

suite à la réunification de la CGT (Confédération générale du travail) lors des accords du Perreux, conclus le 17 avril 1943.

« Le 1<sup>er</sup> mai faites la grève.

Que personne ne travaille ce jour-là.

Manifestez dans les rues contre les déportations.

Pour le sabotage de la production destinée à l'ennemi.

Pour la libération de la France.

Pour la solidarité avec les Alliés et les peuples soviétiques qui supportent presque seuls le poids de la guerre.

Pour vos revendications.

Pour les libertés syndicales et les libertés démocratiques. »